



CESAM

**Comité d'Études et de Services
des Assureurs Maritimes et Transports**

8, rue d'Artois – 75008 PARIS (France)

Téléphone + 33 (0)1 58 56 96 00 – Fax + 33 (0)1 58 56 96 39

Web : <http://www.cesam.org> – E-mail : info@cesam.org

Rapport annuel 2018 du Service « Evènements Majeurs »

Département Relations Extérieures

Mathilde Docquier et Frédéric Denèfle
05/06/2019

Table des matières

1. RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2018.....	2
1.1. ÉVOLUTION DES DOSSIERS.....	2
1.1.1. Dossiers en cours.....	2
1.1.2. Dossiers clos	2
1.1.3. Bonifications.....	3
1.1.4. Dossiers ouverts	4
1.2. CARACTÉRISTIQUES DES DOSSIERS	4
1.2.1. Avarie commune et avarie particulière.....	4
1.2.2. L'importance des règlements amiables	4
2. BILAN 2018	5
2.1. DOSSIERS ATYPIQUES.....	5
2.2. INTÉRÊT DE LA MUTUALISATION.....	5
2.3. MOYENS MIS EN PLACE POUR LA GESTION DES DOSSIERS.....	6
2.3.1. Mise en place de garanties CESAM	6
2.3.2. Accès au Lloyd's List	6
2.3.3. Accès à la base de données LAMYLINE.....	7
2.3.4. Archivage des dossiers clôturés	7
2.4. PUBLICATION NEWS ET AUTRES.....	7
3. OBJECTIFS ET EVOLUTIONS POUR 2019	8
3.1. ÉVOLUTION DES DOSSIERS CONFIEÉS	8
3.3. ANALYSE DES REGLEMENT D'AVARIES COMMUNES.....	9
3.4. SUIVI DES EVOLUTIONS DE LA LOF.....	9

1. RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2018

1.1. ÉVOLUTION DES DOSSIERS

1.1.1. Dossiers en cours

Le stock des dossiers en gestion au Service Evènements Majeurs du CESAM, pour l'année 2018, représente 41 dossiers Evènements majeurs (dont 3 nouveaux) incluant approximativement 466 sous dossiers¹ remis par les assureurs membres et non membres.

Des fiches récapitulatives sont à disposition des assureurs sur demande pour chaque événement majeur.

Le montant total des provisions constituées et recommandées par le CESAM s'établit à € 1 045 252,05 et USD 12 222 098.11 pour la totalité des dossiers en cours fin 2018, soit un total de € 11 690 332,84².

En plus de ces dossiers, le Service Evènements Majeurs continue de gérer quelques dossiers atypiques qui seront évoqués plus en détails dans le point 2.1 de ce rapport.

1.1.2. Dossiers clos

Dossiers clos en 2018					
Navire	Date évènement	Type de navire	Date de la clôture	Evènement	Exercice du sinistre
CAPE MORETON	12.09.2015	Porte-conteneurs	22/06/2018	Incendie	2015
NYK ARGUS	20.10.2004	Porte-conteneurs	17/08/2018	Incendie	2004

2 dossiers d'avarie commune ont été clôturés par le Service Evènements Majeurs en 2018 suite au paiement des contributions d'avarie commune ou après l'abandon de la procédure d'avarie commune par l'armateur.

¹ Chaque sous dossier correspondant à une police d'assurance distincte.

² Taux de conversion au 31/12/2018 soit 1\$ pour 0.87097 €.

1.1.3. Bonifications

Bonifications comptabilisées en 2018							
Navire	Type de navire	Date de l'événement	Recours / Règlement amiable	Taux de départ	Evolutions des provisions AC	Commentaires	Dossiers clos
CAP MORETON	Porte-conteneurs	12/09/2015		35 %	<u>Taux revu à la baisse :</u> 9.3 %	Baisse du taux de contribution d'avarie commune de 35% à 9.3%	X
NYK ARGUS	Porte-conteneurs	20/10/2004		2 %	Avarie commune abandonnée		X

1.1.4. Dossiers ouverts

Dossiers ouverts en 2018				
Année	Date de l'évènement	Navire	Type de navire	Evénement
2018	07.03.2018	MAERSK HONAM	Porte-conteneurs	Incendie
2018	30.08.2018	WAN HAI 502	Porte-conteneurs	Echouement
2018	22.09.2018	APL LOS ANGELES	Porte-conteneurs	Echouement

1.2. CARACTÉRISTIQUES DES DOSSIERS

1.2.1. Avarie commune et avarie particulière

Cette année 2018 a, à nouveau, permis de confirmer la nécessité d'une gestion intégrée des avaries particulières survenues dans le cadre d'un dossier d'avarie commune géré par le CESAM. Comme nous l'avons déjà indiqué les années précédentes, cela permet, principalement, une meilleure prise en charge de cette avarie particulière, par le dispatcheur, lors de l'analyse de la valeur contributive des intérêts cargaison. Une gestion dissociée de ces deux types d'avarie peut s'avérer préjudiciable notamment lorsque l'avarie particulière, prise en charge par les assureurs, n'a pas été clairement entérinée par le dispatcheur d'avarie commune.

1.2.2. L'importance des règlements amiables

L'année 2018 a, encore une fois, démontré l'importance des règlements amiables dans les dossiers d'avarie commune et ce notamment dans le dossier du « CHARLOTTE MAERSK »³.

En effet, dans ce dossier, nous nous opposons au paiement des contributions d'avarie commune (471 000 USD pour les intérêts facultés représentés par le CESAM) depuis le dépôt du règlement d'avarie commune en janvier 2016. Après de nombreuses réunions entre avocats des différentes

³ Incendie survenu le 07.07.2010 alors que le porte-conteneur était en route pour Port Kelang (Malaisie) avec à son bord plus de 4000 conteneurs. Dans ce dossier les experts incendie intervenus pour le compte des assureurs facultés ont très vite suspecté un conteneur transportant des marchandises dangereuses d'être la cause de cet incendie suite à une auto ignition consécutive à la mauvaise alimentation de ce conteneur frigo. Nos avocats dans ce dossier (Roose + Partners) se sont donc opposés au paiement des contributions d'avarie commune (règlement d'avarie commune déposé le 25 janvier 2016) en soulevant l'innavigabilité du navire au début du voyage.

parties, experts incendie, ... un accord amiable a été trouvé afin d'éviter une procédure judiciaire longue et coûteuse.

2. BILAN 2018

2.1. DOSSIERS ATYPIQUES

Des dossiers totalement atypiques sont toujours en gestion au Service Evénements Majeurs en 2018.

2.1.1. Dossier « PICASSO »

Le dossier PICASSO⁴ déjà évoqué dans les précédents rapports n'a pas évolué en 2018.

2.1.2. Dossier « SS HARROVIAN »

Le CESAM avait été approché, en 2017, par les autorités administratives britanniques au sujet de la récupération d'une cargaison de cuivre qui se trouvait à bord du SS HARROVIAN lorsque ce dernier a été coulé par un sous-marin allemand au large de l'Angleterre le 16 avril 1916. Le CESAM avait demandé aux autorités britanniques de le tenir au courant de toutes opérations entreprises sur ce navire mais aucune évolution n'a été signalée cette année.

2.1.3. Dossier « SOLIDOR II »

Le Service Evénements Majeurs a fini par obtenir en 2018, la résolution du dossier de collision « SOLIDOR II » (assuré Emerald Line)⁵ pour lequel une garantie avait été émise.

2.1.4. Dossier « SUDCARGO »

L'année 2018 a également permis de finaliser l'accord amiable conclu entre CMA CGM (ayant droit de SUDCARGOS) et l'ensemble des co-assureurs sur la police responsabilité civile professionnelle n° 830260. Ce dossier avait été confié au CESAM en 2014 par AGCS, apériteur sur cette police, pour identification de l'ensemble de la coassurance et reprise de la gestion de ce dossier et notamment des provisions restantes pendantes à cette date⁶.

Un accord amiable a finalement été conclu avec CMA CGM pour clôturer définitivement toutes les réclamations relatives à cette police. Dans le cadre de cet accord, le CESAM a réparti les montants dûs au titre de cet accord amiable entre l'ensembles des coassureurs présents sur cette police. Ces paiements ont été versés à réception de l'ensemble du montant à CMA CGM début 2019.

2.2. INTÉRÊT DE LA MUTUALISATION

Comme chaque année, nous rappelons ici l'intérêt de la mutualisation de la gestion et du suivi des dossiers d'événements majeurs par le CESAM. En effet, cela permet à la fois de mutualiser les coûts de gestion de ces dossiers tout en ayant un poids plus important lors des différentes négociations amiables et procédures rencontrées dans ce type d'événements.

⁴ Récupération des sommes indemnisées par les assureurs transport suite au vol d'un tableau Picasso en 1979.

⁵ Evènement du 26.08.1994 collision OTRENTE Italie suite rupture d'amarres

⁶ Pour les années 1983 à 2000.

2.3. MOYENS MIS EN PLACE POUR LA GESTION DES DOSSIERS

2.3.1. Mise en place de garanties CESAM

En 2018, le CESAM a émis plusieurs garanties pour le compte de divers assureurs facultés que ce soit dans le cadre d'une procédure d'avarie commune ou d'une procédure d'assistance.

Ce service a été particulièrement sollicité dans le cadre de la gestion du dossier MAERSK HONAM⁷ et plus particulièrement pour le compte d'assureurs facultés marocains et algériens. En effet, les marchés algériens et marocains ont été particulièrement touchés par cet événement. La FMSAR⁸ a donc décidé de confier un grand nombre de dossiers facultés au CESAM⁹. La SCOR réassureur d'un assureur facultés algérien a également confié au CESAM un sous-dossier représentant approximativement 10 M USD en valeur marchandises. Enfin d'autres assureurs facultés algériens ont confié la gestion de leurs intérêts facultés au CESAM pour un montant avoisinant les 1M USD. Or, comme nous l'avions déjà indiqué dans nos précédents rapports annuels, les sociétés chargées des opérations d'assistance¹⁰ n'acceptent des garanties que de la part de compagnies d'assurance ayant leur siège social en Europe et dotées d'un rating Standard & Poor's minimum de « A – ».

Or l'ensemble des compagnies précitées ne répondait pas à ces critères.

Pour résoudre cette situation, Smit Salvage accepte donc depuis 2016 que le CESAM émette des garanties pour le compte de ces compagnies. En l'occurrence, dans ce dossier du MAERSK HONAM, plus de 40 garanties d'assistance ont été émises.

Pour rappel, afin d'émettre une telle garantie CESAM, le Service Evénements Majeurs bloque les sommes correspondantes au taux provisoire de contribution à l'avarie commune et/ou à l'assistance sur un compte bancaire bloqué productif d'intérêts. Si ce taux évolue, les sommes bloquées seront réajustées en fonction de cette évolution. Lors du paiement définitif des contributions et/ou des opérations d'assistance, sauf avis contraire de la compagnie concernée, ces fonds bloqués serviront à payer lesdites contributions. Le reliquat et les intérêts seront ensuite reversés à la compagnie.

2.3.2. Accès au Lloyd's List

En 2018 le CESAM a encore une fois renouvelé son abonnement à la base de données « Lloyd's List Intelligence » permettant d'informer les membres du CESAM de tout événement de mer mais aussi de retracer les déplacements d'un navire, ses caractéristiques techniques, ses propriétaires, les contrôles et/ou sanctions qui ont été prises par les différentes autorités compétentes contre un navire ainsi que d'obtenir certaines informations relatives aux ports et à leurs infrastructures.

⁷ Incendie survenu le 06/03/2018 au large de l'Océan Indien.

⁸ Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurance et de Réassurance.

⁹ 23 sous-dossiers représentants, en cumulé, approximativement 1,5 M USD en valeur marchandises

¹⁰ En l'occurrence Smit Salvage (société hollandaise).

Par ailleurs, suite au renouvellement du site internet du « Lloyd's List Intelligence » des alertes peuvent être mise en place pour signaler la présence d'une unité spécifique dans une zone géographique déterminée ou d'identifier toute unité entrant dans une zone géographique déterminée.

Les membres du CESAM peuvent donc solliciter l'intervention du Service Evénements Majeurs pour toute recherches sur cette base de données. Cette prestation sera facturée 50 € HT dans la mesure où elle se borne à un envoi du dossier navire réclamé. Une tarification au temps passé sera appliquée si la prestation est plus complexe.

2.3.3. Accès à la base de données LAMYLINE

L'abonnement à la base de données LAMYLINE a également été renouvelé pour l'année 2018. Cette base de données législatives, jurisprudentielle et doctrinale¹¹ permet d'effectuer des recherches pour les compagnies membres avec une grande antériorité.

Pour cette prestation, le Service Evénements Majeurs appliquera une tarification horaire.

2.3.4. Archivage des dossiers clôturés

Au cours de l'année 2018 et après la large opération d'archivage réalisée en 2017, le Service Evénements Majeurs n'a procédé à aucun classement des dossiers clôturés. Cette opération sera, sans nul doute, réalisée en 2019.

2.4. PUBLICATION NEWS ET AUTRES

Au cours de l'année 2018, le Service « Evènements majeurs » a émis 12news et avis d'information. Pour mémoire, le fichier news regroupe plus de 450 destinataires¹².

News émises par le Service Evènements Majeurs - 2018		
Date d'émission	Sujet	Destinataires
05/10/2018	"APL LOS ANGELES" - échouement du 22 septembre 2018	Fichier news
04/10/2018	"WAN HAI 02" - échouement du 30 août 2018	Fichier news
09/07/2018	Cyclone BERYL (Antilles) - NEWS n° 2	Fichier news
27/09/2018	Tempête tropicale KIRK (Antilles)	Fichier news
06/07/2018	Cyclone BERYL (Antilles) - NEWS n° 1	Fichier news
29/06/2018	"MAERSK HONAM" - incendie du 6 mars 2018 - NEWS n° 7	Fichier news
29/05/2018	"MAERSK HONAM" - incendie du 6 mars 2018 - NEWS n° 6	Fichier news
25/04/2018	"MAERSK HONAM" - incendie du 6 mars 2018 - NEWS n° 5	Fichier news
09/04/2018	"MAERSK HONAM" - incendie du 6 mars 2018 - NEWS n° 4	Fichier news

¹¹ Lamy assurance (depuis 1997), Bulletin des Transports (depuis 1996) et Droit Maritime Français (depuis 1990).

¹² Pour être conforme à la réglementation R.G.P.D. le CESAM a ajouté une mention au bas de toutes les « news » à destinataires multiples.

14/03/2018	"MAERSK HONAM" - incendie du 6 mars 2018 - NEWS n° 3	Fichier news
08/03/2018	"MAERSK HONAM" - incendie du 6 mars 2018 - NEWS n° 2	Fichier news
07/03/2018	MAERSK HONAM - incendie du 6 mars 2018 - NEWS n° 1	Fichier news

3. OBJECTIFS ET EVOLUTIONS POUR 2019

3.1. ÉVOLUTION DES DOSSIERS CONFIÉS

Depuis déjà plusieurs années, le Service Evénements Majeurs propose aux compagnies membres une aide élargie à tout type de sinistre majeur et ne se cantonne plus aux uniques cas de déclaration d’avarie commune et/ou d’assistance. Dans cette optique, le Service Evénements Majeurs peut donc intervenir dans des dossiers ne présentant pas de déclaration d’avarie commune ou d’assistance mais où les intérêts de plusieurs compagnies membres sont engagés (abordage, échouement, événement climatique majeur, ...).

Comme vu précédemment, les demandes de gestion et d’émission de garanties pour le compte de marchés étrangers dont les garanties sont systématiquement refusées par les dispatcheurs et/ou les sociétés chargées des opérations d’assistance seront sans nul doute de plus en plus fréquentes.

Notons enfin que, comme à son habitude, le Service Evénements Majeurs continue à être sollicité directement par des assurés, propriétaires de marchandises ou intermédiaires divers dans la chaîne de transport pour connaître l’évolution de certains événements. Le CESAM répondra toujours favorablement à ces demandes de renseignements dans la mesure des informations dont il dispose.

3.2. LA NOTATION DES PAYS EN RISQUE DE GUERRE

Suite à l’arrêt de la notation des pays en risque de guerre par la CCR, le Conseil d’Administration a confié au CESAM, depuis le 1^{er} septembre 2018, la reprise de cette notation. Conformément à la demande du Conseil, à cette date, les zones notées par la CCR, tant pour les risques couverts en Waterborne que ceux couverts en Garantie étendue, reçoivent les mêmes notes que celles de la CCR au 31 août 2018. Sauf situation nouvelle grave, ces notes ne seront pas modifiées avant le 1^{er} avril 2019.

Après cette date, les notes et zones pourront être revues chaque trimestre. Si une situation nouvelle devait faire évaluer la note d’une zone de plus de deux points, une mise à jour exceptionnelle pourrait être décidée. Ces mises à jour exceptionnelles feront, par ailleurs, systématiquement l’objet d’une news diffusée à plus de 450 destinataires.

En cas de modification, l’historique des notes est conservé sur le site du CESAM avec une date de fin pour la note précédente, une date de début pour la nouvelle note et si besoin une notice explicative du changement¹³. La fréquentation de la page internet du site du CESAM réservé à cette notation est évaluée chaque mois¹⁴.

¹³ <http://www.cesam.org/fr/notation/index.php>

¹⁴ 13 consultations en septembre 2018, 98 en octobre, 157 en novembre et 152 en décembre.

3.3. ANALYSE DES REGLEMENT D'AVARIES COMMUNES

Un travail de fond sera entamé en 2019 afin d'analyser en profondeur les derniers règlements d'avarie commune reçus au CESAM.

En effet, le CESAM ayant été impliqué dans la majorité des dossiers d'avarie commune qui ont concerné le Marché français ces dernières années, il nous semble intéressant d'effectuer un travail approfondi d'analyse des coûts et dépenses admissibles en avarie commune. Ce travail aura pour objectif de déterminer et de mesurer les coûts admissibles en avarie communes par origine de dépenses et autres frais liés à la gestion des évènements de mer¹⁵.

3.4. SUIVI DES EVOLUTIONS DE LA LOF

Le CESAM est tenu épisodiquement informé des discussions en cours pour réformer le contrat LOF actuellement en cours à LONDRES. Les échanges qui se tiennent sur ce sujet sont rapportés de manière générale et officieuse par le biais du SALVAGE FORUM de IUMI.

La Chambre Arbitrale Maritime de Paris a lancé en 2019 une révision du contrat d'assistance dit Villeneau afin d'être plus attractif pour le marché français. Ce contrat sera essentiellement utilisé pour le risque plaisance mais pourra également avoir une utilité pour le cabotage de marchandises dans les eaux territoriales françaises.

¹⁵ Pour mémoire étude type 2000 AAA Miles DUNCAN Parution IUA IUMI Catégories SALVAGE-FUEL-WAGES-INTEREST & COMMISSIONS-ADJUSTMENT FEES & EXPENSES-CARGO EXPENSES-CARGO SACRIFICES-PORTS CHARGES-SURVEY-SHIP SACRIFICES